

Commune de
BETSCHDORF

67660



**COMPTE- RENDU SOMMAIRE DE LA
RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019**

Sous la présidence de Monsieur WEISS Adrien, Maire

Etaient présents : MM. ANDRES Thomas, BUCHY Martial, Mmes COLSON Caroline, GROSSE Sabine, HUMMEL Jeannine, MM. EGIZII Marc, HOERR Thierry, Mmes KLIPFEL Aline, MUCKENSTURM Christiane, MM. HOF Jean-Claude, KLEIBER Jean-Georges, KOEBEL Jean-Claude, MOSSER Laurent, Mmes LOGEL Clothilde, PFISTER Anne-Marie, PHILIPPS Anne-Sophie, M. PRINTZ Stéphane, Mme RIMELEN Marie-France, MM. RIBREUX Jérôme, WACKENHEIM Hubert, WEISS Adrien

Absents excusés : Mme HAEFFNER Nicole, M. MATHIAS Jean-Charles

Absents : Mmes BRAYÉ Brigitte, PFEIFFER Catherine, SCHNEIDER SUSS Florentine, PINHEIRO Sébastien,

Secrétaire de séance : RIMELEN Marie-France

Nombre de voix délibératives : 21

◆ ◆ ◆ ◆

1) DEMANDES DE SUBVENTIONS

Deux associations et un conseil de fabrique ont demandé des demandes de subventions pour l'année 2019 à savoir :

- L'Association des œuvres scolaires : 547.50€
- Conseil de fabrique de l'église catholique : 525€
- Association des œuvres paroissiales de Schwabwiler-Reimerswiler : 300€

Le Conseil municipal approuve **à l'unanimité des voix** le versement de ces subventions.

2) VENTE DE TERRAIN AU LOTISSEMENT SANDMATT

Le Conseil municipal approuve **à l'unanimité des voix** la vente d'un nouveau terrain sur le lotissement SANDMATT de Schwabwiler (lot 13 d'une superficie de 5.40 ares).

3) ACHAT DE TERRAIN SUR BETSCHDORF

Afin de pouvoir combler les dents creuses au lieu de puiser sur les terres agricoles en périphérie de Betschdorf, il est envisagé de construire entre la rue de la Gare et la rue du Stade. Les propriétaires domiciliés au 20 rue du Stade souhaiteraient se séparer d'un bout de leur terrain (section 20 parcelle 2/163 d'une superficie de 690 m²) et la Commune souhaiterait se porter acquéreur afin d'avoir pour l'avenir un accès sur cette dent creuse.

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** :

- Qu'un acte de vente soit conclu avec les propriétaires pour la parcelle se situant section 20 parcelle 2/163 d'une superficie de 690 m²,
- Que le prix de vente soit à 12 500€ TTC l'are et les frais à la charge de l'acquéreur

- Que les discussions continuent avec les propriétaires des terrains constituant cette dent creuse.

4) RESSOURCES HUMAINES

Recrutement d'apprentis :

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** d'embaucher à compter de la rentrée prochaine deux apprentis au sein du service technique et de l'école maternelle sur la base d'un temps plein.

Révision d'un contrat d'un agent technique :

Au vu des nécessités de service, la durée hebdomadaire de service d'un agent est revue à la hausse et passe de 15h30 à 22h30.

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** de modifier la durée hebdomadaire de service de cet agent pour une application au 1^{er} mai 2019.

5) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCES

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** de s'associer à la démarche et de permettre à Monsieur le Maire de signer avec la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt un groupement de commandes en vue de la passation de marchés d'assurances.

Les objectifs étant de faciliter la gestion du marché de contrats d'assurances mais aussi de permettre des économies d'échelles en mutualisant la procédure de passation dudit marché.

6) FOURRIERE AUTOMOBILES

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix et suite au recours gracieux de l'État d'annuler la délibération prise en séance du 28 janvier 2019 et de ce fait, d'annuler la délégation de service public avec le garage WALTZ de Seltz.

7) AVENANT POUR LA DEMATERIALISATION DES ACTES EN SOUS-PREFECTURE

L'objectif étant de dématérialiser les procédures d'envoi des actes (délibérations, arrêtés) en sous-Préfecture.

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** de valider un avenant à la Convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité du fait d'un changement d'opérateur exploitant.

8) TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GEMAPI AU SDEA

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** l'adhésion de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt au SDEA et de surcroît que le syndicat assure dorénavant la compétence « grand cycle de l'eau ».

9) FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LES SITES AYANT UNE PUISSANCE SUPÉRIEURE A 36 KvA

3 sites principaux à savoir la Mairie, le groupe scolaire et le transformateur utilisent une puissance électrique supérieure à 36 KvA sur le territoire de Betschdorf.

Suite à la dérégulation du marché de l'énergie depuis le 1^{er} juillet 2017,

Après lancement d'une consultation,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix que l'entreprise És, continue à fournir l'électricité pour les trois sites qui utilisent une puissance supérieure à 36 KVA et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

10) FEU D'ARTIFICE

Un budget de 4000€ TTC a été alloué pour le feu du 13 juillet 2019.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise qui présentera le meilleur tableau de tirs pour ces festivités.

11) DÉCISION DU MAIRE

Signature des devis pour la restauration de l'ancienne école de Reimerswiller

Monsieur le Maire informe les élus du Conseil municipal de la signature des devis pour la réfection de l'ancienne école de Reimerswiller dans le cadre de ses délégations prévues notamment à l'article L.2122-22 du CGCT,

Les devis pour l'ensemble des travaux ont été signés pour un montant de 58 807.63€ HT.

Les travaux se décomposent de la manière suivante :

- Revêtements de sols : 15 484.83€ HT – attributions aux entreprises HRV et HERR de Schwabwiller et Betschdorf
- Sanitaire et chauffage : 7017.50€ HT – attribution à l'entreprise MULLER de Reimerswiller
- Electricité : 8728.19€ HT – attribution à l'entreprise NIPPERT de Buhl
- Plâtrerie : 13 946.61€ HT – attribution à l'entreprise 3P de Bischwiller
- Peinture : 13 630.50€ HT – attribution à l'entreprise HERR de Betschdorf

Affiché du 7 mai au 7 juin 2019

La Secrétaire de séance
Marie-France RIMELEN

Le Maire
Adrien WEISS

Par délégation du Maire,
L'adjoint au Maire
Jean-Claude KOEBEL

